



Mairie d'Oissery



Règlement intérieur – Concours de décorations extérieures de Noël

Article 1 – Objet du concours

Le présent règlement fixe les conditions de participation et les critères d'évaluation du concours de décorations extérieures de Noël organisé par la Commune d'Oissery. L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville.

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert à tous les habitants d'Oissery disposant d'un espace extérieur visible depuis la voie publique (maison, façade, jardin, balcon), à l'exception des élus de la commune.

Le concours comporte deux catégories :

1. Jardins /façades de maison
2. Balcons / terrasses

Article 3 – Conditions de participation

Les participants doivent :

- Installer leurs décorations de manière sécurisée, stable et visible de l'extérieur.
- S'assurer que toutes les installations électriques sont conformes aux règles de sécurité.
- Ne pas gêner la circulation des piétons sur le domaine public.

Article 4 – Durée du concours

Les décorations devront être mises en place au plus tard le 7 décembre. Les membres du jury effectueront leurs visites entre le 8 décembre et le 16 décembre 2025. L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le mercredi 17 décembre 2025 à 17h45 en mairie.

Article 5 – Critères d'évaluation

Le jury évaluera les décorations selon les critères suivants :

1. Originalité et créativité : idées nouvelles, décorations uniques, mise en scène inventive.
2. Harmonie et esthétique : cohérence et qualité visuelle de l'ensemble (couleurs, volumes, disposition).
3. Esprit de Noël : ambiance festive, respect du thème, symboles de Noël mis en valeur.
4. Illuminations : mise en valeur par les jeux de lumière, sans éblouissement excessif permettant de concilier illumination et développement durable.
5. Finitions et propreté : soin des installations, stabilité, propreté générale.

6. Effort global : investissement visible, nombre d'éléments décoratifs, souci du détail.
7. Démarche écoresponsable : matériaux réutilisés.
8. Sécurité : conformité électrique, absence de risques pour les passants ou les habitants (critère éliminatoire).

Article 6 – Jury

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire : Jean-Louis RAGON
- Madame la Responsable des services jeunesse et événementiel : Laëtitia VAN GAMPELAERE
- Madame la Conseillère déléguée aux seniors et au don du sang : Nadège DOUBLET
- Madame la Conseillère municipale : Frédérique FILEPPI
- Madame la Conseillère municipale des jeunes : Lily CLOUD
- Monsieur le Conseiller municipal des jeunes : Soen YACOUBI

Ses décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Tous les membres du jury s'engagent à préserver la confidentialité du concours et de ses résultats. Aucune information relative au classement ou aux délibérations ne pourra être divulguée avant l'annonce officielle des lauréats

Article 7 – Récompenses

- Le premier prix de chaque catégorie remporte un panier garni d'une valeur de 70 euros, composé de produits locaux d'artisans.
- Le second prix de chaque catégorie remporte un panier garni d'une valeur de 30 euros, composé de produits locaux d'artisans.

Les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie organisée par la Commune d'Oissery le mercredi 17 décembre 2025.

Article 8 – Acceptation du règlement

Chaque participant autorise expressément l'organisateur à prendre une photo de leur décoration afin de permettre la délibération et d'exposer les décorations.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.



Mairie d'Oissery



Dossier d'inscription – Concours de décorations extérieures de Noël 2025

1. Informations sur le participant

Nom et prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

2. Catégorie de participation

Veuillez cocher la catégorie correspondante :

- ☐ Maisons
- ☐ Balcons / terrasses

3. Description de la décoration

Thème et ambiance : _____

Éléments principaux décoratifs (guirlandes, figurines, lumières, etc.) :

Particularités ou originalité de votre décoration :

4. Engagement du participant

En signant ce formulaire, je m'engage à :

- Installer mes décorations de manière sécurisée et stable.
- Respecter les règles de sécurité, notamment pour les installations électriques.
 - Ne pas gêner la circulation des piétons ou véhicules.

- Autoriser la Commune d'Oissery à prendre des photos de ma décoration afin de permettre la délibération du jury et la diffusion éventuelle.
- Avoir lu et accepter le règlement du concours dans son intégralité.

Date : _____

Signature : _____

5. Informations supplémentaires

- Les décorations doivent être visibles depuis la voie publique.
- Le concours se déroule du **8 décembre au 16 décembre 2025** pour les visites du jury.
- La remise des prix aura lieu le **mercredi 17 décembre 2025 à 17h45 en mairie.**
- Les deux premiers prix de chaque catégorie : panier garni de **70 €** de produits locaux d'artisans.
- Les seconds prix de chaque catégorie : panier garni de **30 €** de produits locaux d'artisans.

6. Retour du dossier

Merci de retourner votre dossier complété **avant le 7 décembre 2025** :

- **Par e-mail** : centredeloisirs@oissery.fr
- **Ou en mairie à l'accueil**